

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CG/2014/23 - Administration générale - 5
Compte administratif et compte de gestion 2013

Pour le budget principal, le Conseil Général constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2013 est de 17.060 231,19 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 47.858 239,49 €
- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 64.918 470,68 €.

Le Conseil Général :

- arrête le compte de gestion
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de 64.918 470,68 € à hauteur de 47.858 239,49 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés et de reporter le solde à hauteur de 17.060 231,19 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Général constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2013 est

- de 1.429 627,16 €
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 99.854,65 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 1.329 772,51€.

Le Conseil Général :

- arrête le compte de gestion
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001 "Excédent d'investissement reporté"

- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté"
- confirme le reversement au budget général d'une partie de l'excédent cumulé du budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau à hauteur de 780.000 €.

Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Général constate que l'exercice 2013 se clôture avec un déficit global de 169.124,25 €

- dont un déficit de 119.683,59 € pour l'investissement. Avec le report des exercices antérieurs de 275.384,96 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 155.701,37 €
- dont un déficit de fonctionnement de 49.440,66 €

Le Conseil Général :

- arrête le compte de gestion
- décide d'affecter en totalité le déficit de fonctionnement au débit du compte 119 de l'exercice 2013, repris dans l'affectation 2014 des résultats 2013
- décide que la reprise du résultat excédentaire de 172.999,86 € de l'exercice 2011 est effectuée au crédit du compte 110 de l'exercice 2014, repris lors de l'affectation 2014 des résultats 2013.

Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Général constate que le déficit global de clôture de gestion 2013 est de 61.780,66 €

- dont 33.496,73 € d'excédent d'investissement. Le Conseil Général reporte ce montant au compte 001 "Excédent d'investissement reporté"
- dont 95.277,39 € de déficit de fonctionnement. Le Conseil Général reporte ce montant en dépenses au compte 002 "Déficit de fonctionnement reporté".

Le Conseil Général arrête le compte de gestion.

Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Général constate que le résultat global de clôture de la gestion 2013 est de 5.359,04 €

- dont 1.481,36 € d'investissement reporté en 2014 au compte 001 "Excédent d'investissement reporté" et 3.877,68 € d'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Général arrête le compte de gestion.

Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Général constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2013 est de 1.284 305,36 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1.273 183,12 €

Le Conseil Général reporte ce montant en 2014 en investissement au compte 001 "Excédent d'investissement reporté"

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 11.122,24 €.

Le Conseil Général reporte ce montant au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Le Conseil Général arrête le compte de gestion.

N.B. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président du Conseil Général s'est retiré au moment de la discussion et du vote sur le compte administratif 2013.

Non participation au vote : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140526-85939-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/06/14